

participants (car le protocole que nous examinons aujourd'hui n'a pas encore été adopté) mais comme observateurs pour la première fois. Tout à l'heure le député d'Eglinton (M. Fleming) m'a demandé si au Conseil de sécurité des Nations Unies, nous avions appuyé l'élection de la Grèce ou de la Biélorussie au Conseil de sécurité des Nations Unies. Par le passé, nous n'avons pas révélé publiquement comment nous votions sur ces questions et, comme je le disais tout à l'heure, je ne servais aucune fin utile en faisant maintenant une déclaration à ce sujet. Cependant, je puis assurer à l'honorable député et à la Chambre que nous étions très heureux d'accueillir la Grèce comme membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, tout comme nous étions heureux d'accueillir les représentants de la Grèce et de la Turquie à titre d'observateurs à la réunion de l'OTAN tenue à Rome.

A Rome, ces questions importantes que j'ai mentionnées, et qui sont essentielles à la paix et à la sécurité de l'Europe, n'ont pas été réglées. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni disait dernièrement que la réunion à Rome n'était qu'une assemblée intermédiaire entre la réunion tenue à Ottawa et celle qui aura lieu au Portugal. Mais il est devenu de plus en plus évident que nous ne pouvons pas retarder indéfiniment des questions de cette importance et nous nous attendons que des décisions soient prises à la prochaine assemblée.

M. Graydon: Elles ne peuvent toujours être des assemblées intermédiaires.

L'hon. M. Pearson: Je lisais récemment dans le *Times* de New-York un article par un correspondant européen, M. Sulzberger, qui résume très bien, à mon avis, l'assemblée de Rome ainsi que les problèmes auxquels doit faire face l'Organisation de l'Atlantique-Nord à la suite de cette réunion. Voici ce qu'écrivait M. Sulzberger:

L'OTAN a sans doute compris, à la réunion de Rome, que son évolution a atteint une étape très critique. Toutefois, les ministres se sont révélés capables de discuter leurs opinions dans ce qui devient un petit parlement sélect...

Soit dit en passant, ce n'était pas si petit à Rome. L'une des difficultés qui se posent au Conseil nord-atlantique provient du nombre de personnes qui assistent maintenant aux séances. Nous étions entre 300 et 400 à l'une des séances de Rome; il est extrêmement malaisé, quand il y a tant de gens dans une pièce, de procéder à des discussions intimes de caractère non officiel. M. Sulzberger poursuit:

...et rester alliés et amis. On a reconnu aussi que l'habitude de se réunir a du bon.

[L'hon. M. Pearson.]

Valeur qui apparaît de plus en plus évidente chaque fois que nous nous réunissons. Il poursuivait:

L'Organisation doit sûrement s'être aperçue qu'elle se trouve en ce moment dans la période où elle connaîtra ses plus vives douleurs de croissance. Si elle se reporte en arrière, elle peut se rendre compte de l'œuvre considérable accomplie l'an dernier. On a vu en effet l'établissement en Europe d'une armée avec son état-major commun. Mais, si elle regarde vers l'avenir, elle se rendra de plus en plus compte des années longues, difficiles et onéreuses qui s'étendent en quelque sorte indéfiniment devant elle.

Le prix de la liberté est assez élevé et chacune des douze nations (plus les observateurs grecs et turcs) était encore plus consciente de cette vérité après la réunion de Rome. Cette conscience est nécessaire pour que le pacte aboutisse à l'état de force qui, espère-t-on, permettra enfin de négocier une paix plus véritable que celle qui existe aujourd'hui.

Nous étudions aujourd'hui, comme un pas en avant vers cet objectif qu'est la négociation d'une paix véritable, un protocole qui prévoit la participation de la Grèce et de la Turquie à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. J'ai dit un mot de cette question à la Chambre le 22 octobre; je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit alors. La Chambre se rappelle qu'à la réunion du Conseil de l'OTAN ici à Ottawa en septembre, on a décidé à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires en vue d'inviter la Grèce et la Turquie à participer pleinement à l'Organisation. Le protocole dont nous sommes saisis et dont les honorables députés ont le texte entre les mains depuis quelques semaines est le résultat de la décision prise à Ottawa.

Le problème qui se pose actuellement à nous, avant que le protocole puisse entrer en vigueur et que les pays en question puissent être invités à participer à l'OTAN, a trait à la ratification du protocole. Conformément à un usage constitutionnel bien établi, le Gouvernement n'agit pas sans que le protocole ait d'abord été approuvé par le Parlement. C'est cette approbation du Parlement que nous demandons aujourd'hui dans la résolution dont la Chambre est saisie.

La question de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN a fait l'objet d'un long et sérieux examen. Divers moyens permettraient d'associer ces deux pays à la défense de l'Europe occidentale, à la défense des États de la Méditerranée et de l'Atlantique-Nord. Nous avons examiné ces différents moyens avant de nous résoudre à en faire des membres jouissant du statut intégral. Si nous avons mis du temps à examiner les différentes méthodes possibles, ce n'est pas parce que nous ne nous rendions pas compte